

# Règlement particulier T3F 2024

## Saint-Louis, Village-Neuf et Hésingue

### Article 1 :

Pour participer, les joueurs devront être licenciés à la FFBAD ou dans l'une des fédérations limitrophes. Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement. L'âge minimal d'un joueur pouvant participer doit être en adéquation avec le règlement FFBAD (né en 2011 ou avant) et ce joueur devrait être en possession lors de l'inscription, des autorisations requises.

Ce règlement ainsi que les codes de conduite des joueurs et des conseillers seront disponible sur le site du tournoi ainsi que dans l'application dédié au T3F.

Protocole Sanitaire : Le protocole en vigueur sera celui de la FFBAD au moment de la compétition complétée par les directives des Collectivités Territoriales et de la Préfecture de la Région Grand Est.

### Article 2 :

Le tournoi se déroulera le 9 et 10 mars 2024 selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier rappellent ou complètent le RGC. Ce tournoi fait partie du circuit Elite de la FFBAD.

Numéro d'autorisation du tournoi :

Date de limite d'inscription : 9 février 2024.

Date de prise en compte des points CPPH : 9 février 2024

Date du tirage au sort : 23 février 2024.

### Article 3 :

Le juge-arbitre de la compétition est Mr Maxence Vidal et ses adjoints seront : Mme Caroline Saglio, Mr Olivier Hirtzlin, Mr Christophe Hemberger et Mr Bryan Floret. Les décisions du juge arbitre et de ses adjoints sont sans appel.

### Article 4 :

Les juges-arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Les joueurs et coaches devront respecter les codes de conduites qui ont été édités par la FFBAD.

### Article 5 :

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur et le juge-arbitre de sa non-participation avant la compétition et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives, en précisant, le nom, prénom, n° de licence du joueur et date, lieu et nom de la compétition, à la Ligue du Grand Est de Badminton:

Par email auprès de Valérie Sabigno ([valeriesabigno@lgebad.com](mailto:valeriesabigno@lgebad.com))

Par courrier : Ligue du Grand Est de Badminton, 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine.

### Article 6 :

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

### Article 7 :

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBAD ou de fédérations limitrophes, classés (ou assimilés) dans les séries, **N, R, D, P10**.

Les joueurs de la série simple, double ou mixte Elite devront être de niveau N1 ou assimilé. Mais il est possible de compléter un tableau élite incomplet simple, double ou mixte avec des N2 volontaires en respectant la hiérarchie. Le tableau de simple Elite se jouera en poules de 3 pour la phase qualificative (maximum 24 joueurs) puis en élimination directe avec un sortant par poule. Les doubles et mixte Elite seront limités à 12 paires, avec 2 sortants par poule.

Pour les autres joueurs, les tableaux sont réalisés au CPPH et répartis en séries en favorisant les tableaux en poules de 3 regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre de matchs agréable, tout en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de 3 classements au sein d'un même tableau. En plus de la série Elite, six divisions seront proposées : S2 ; S3 ; S4 ; S5 ; S6 ; S7. La taille des tableaux sera limitée afin de respecter le nombre maximum de matchs par jour (8) par joueur. L'organisateur pourra rajouter le cas échéant des séries si c'est nécessaire pour le bon déroulement du tournoi et le respect des règlements de la FFBaD. Le nombre de matchs est limité à 800 sur le week-end. Dans le cas où le nombre d'inscrits ferait dépasser le nombre de matchs autorisés, l'organisation se réserve le droit à limiter le nombre d'inscrits en prenant en compte la date d'inscription.

### **Article 8 :**

ELITES • Samedi: simple jusqu'aux 1/4 inclus le matin puis les 1/2 si l'échéancier le permet, suivi du mixte jusqu'aux 1/2 inclus.

Dimanche: double et les matchs restants du simple et du mixte.

AUTRES SÉRIES • Samedi : simple ou mixte tout le tableau, finales incluses. On démarre par le simple et ensuite vers 13-14h on intercale le mixte. Un joueur /joueuse s'inscrit soit en simple ou soit en mixte, le cumul entre ces 2 tableaux n'est pas autorisé.

Dimanche : doubles.

Il est possible de s'inscrire en série Elite sur un tableau et dans une autre série sur un autre tableau, mais le cumul du simple et mixte n'est pas autorisé dans ce cas.

### **Article 9 :**

Un joueur pourra jouer dans 2 séries différentes. Par contre dans une paire une différence trop importante entre les 2 partenaires, par exemple un écart de 3 niveaux de classements pourra entraîner la désinscription de la paire si elle ne peut pas rentrer dans une série en accord avec le RGC.

### **Article 10 :**

Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre principal, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, les divisions, le mode d'élimination, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

### **Article 11 :**

Le nombre de tableaux par joueur est limité à deux. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Les droits d'engagement hors-série Elite sont de 17 euros pour un tableau et de 22 euros pour deux tableaux + 2€ ajouté au total pour toute inscription (contribution FFBaD).

Pour la série Elite : simple ou double ou mixte 35€ + 2€ (contribution FFBaD). Dans le cas d'une première inscription en série N1 et d'une seconde dans la série S2, les droits d'engagements du tableau Elite sera majoré de 5€ pour la seconde inscription + 2€ (contribution FFBaD). En cas de joueurs inscrits au choix, les paires formées le seront avec prévalence du meilleur classement de la paire.

### **Article 12 :**

En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire pourra être remplacé(e) par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente. Pour le bon déroulement de la compétition, en accord avec le juge arbitre et l'organisateur, un joueur éliminé dans un tableau, pourra exceptionnellement être autorisé à remplacer un forfait dans un autre tableau, si les conditions de classement et CPPH le permettent. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

### **Article 13 :**

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une inscription erronée seront supportés par le club en cause. Les joueurs de la FFBaD doivent impérativement utiliser le module d'inscription en ligne mis à disposition par les organisateurs et régler les frais en ligne. Les joueurs/ses non affiliés à la FFBaD pourront s'inscrire via un formulaire d'inscription dédié.

### **Article 14 :**

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible, la numérotation du programme.

Tout joueur doit être présent dans la salle au minimum 40 min avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

### **Article 15 :**

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

### **Article 16 :**

Les volants en plumes seront obligatoirement utilisés dans toutes les séries sauf pour les séries P en accord avec l'article 2.18 du RGC. Ils seront à charge égale entre les joueurs en poule et à la charge du perdant pendant les phases finales. Pour la série élite les volants seront fournis à partir à partir des 1/4 finales à raison de 6 volants maximum par match. Si, à partir des 1/4 de finale, les joueurs ont besoin de plus de 6 volants, ils utiliseront leur propre volant. En cas de désaccord entre eux, c'est le volant officiel (Yonex AS 30), qui sera utilisé.. Pour tous les autres tableaux, les volants seront fournis pour les finales. Le volant officiel (Yonex AS 30) sera en vente dans chaque salle.

### **Article 17**

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

### **Article 18**

Les matches sont auto-arbitrés, sauf les 1/2 finales et finales dans la mesure du possible. Mais certains matches pourront être arbitrés sur autorisation du Juge-arbitre.

### **Article 19 :**

Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le temps minimum de repos entre les matches est de 20 minutes.

Nota : Les matches seront joués selon le format standard (au meilleur des trois sets)

A la fin du match le(s) vainqueur(s) doit(vent) saisir les résultats sur les tablettes mises à leur disposition (ou à la table de marque en cas de problème technique). Si les matches sont arbitrés, cela sera de la responsabilité de l'arbitre.

**Article 20 :**

Quelle que soit la salle, tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté "let" au service [1 fois] et "faute" en cours de jeu. Ce point est également valable pour le rail jaune surplombant 2 terrains de la salle du Sportenum. Si un volant touche un filin de structure de basket, il sera compté let au service et en cours de jeu.

**Article 21 :**

Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée dans la salle chaque jour de compétition et récupérer son badge d'accréditation.

**Article 22 :**

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

**Article 23 :**

Pour des raisons d'équités entre les terrains d'une même salle, le coaching permanent est autorisé uniquement si la configuration de la salle le permet (Sportenum et RiveRhin). Dans le cas contraire, il sera autorisé uniquement pendant les arrêts de jeu à 11 et entre les sets (Comète).

**Article 24 :**

Seuls auront accès au terrain de jeu : les joueurs disputant un match, leurs entraîneurs pendant les périodes où le coaching est autorisé, les organisateurs, les arbitres, les juges de lignes, les juges-arbitres, ainsi que le staff médical sur autorisation du JA. Pour chaque salle, l'accès du plateau sportif se fera uniquement avec des chaussures de salle non-marquantes et propres. Également tous les participants s'engagent à respecter le règlement spécifique à chaque salle.

Le nombre de conseiller maximal par demi-terrain sera celui du défini dans le « *protocole sanitaire fédéral* » applicable le jour de la compétition. A titre d'information, il est de « deux par ½ terrain », le jour de la rédaction du présent document.

**Article 25 :**

Les matchs sur le terrain 1 et éventuellement d'autres terrains du Sportenum seront filmés et visibles en direct via un lien WEB sur le site du T3F.fr (live Streaming).

**Article 26 :**

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

**Article 27 :**

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Des contrôles pourront être organisés.

Le comité organisateur du tournoi remercie par avance tous les participants(es) qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.

STEMPFEL Thierry:

Le Président du V3F

VIDAL Maxence:

JA principal

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| SAGLIO Caroline :      | JA adjointe |
| HIRTZLIN Olivier :     | JA adjoint  |
| HEMBERGER Christophe : | JA adjoint  |
| FLORET Bryan :         | JA adjoint  |
| SCHINDLER Patrick :    | GEO         |